



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 18 février

Pêche illicite au sein de la zone économique exclusive de Crozet

Le palangrier CHUNG YONG 81, battant pavillon de la Corée du Sud, a été pris en flagrant délit de pêche illicite le dimanche 10 février 2013 au sein de la zone économique exclusive de Crozet (Terres australes et antarctiques françaises, TAAF).

Le CHUNG YONG 81, dont l'activité était suivie depuis plusieurs semaines par la cellule de surveillance des pêches du Centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) Réunion, a été contrôlé par l'hélicoptère embarqué à bord de la Frégate de surveillance Nivôse (Forces armées zone sud océan Indien), alors qu'il procédait à la mise à l'eau de ses engins de pêche sans autorisation et sans déclaration préalable à l'intérieur de la zone économique exclusive de Crozet, faits sévèrement réprimés par la réglementation applicable dans les eaux des TAAF.

Au vu de l'ensemble des éléments collectés, comprenant les localisations successives du CHUNG YONG 81 dans les eaux sous juridiction française et la visite réalisée à bord par l'équipage du Nivôse, le préfet de La Réunion, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, a ordonné, en lien avec le parquet de Saint-Denis, le déroutement du contrevenant vers l'île de La Réunion. Le Nivôse procède actuellement à ce déroutement et devrait arriver à La Réunion le mardi 19 février en matinée. Le navire fera immédiatement l'objet d'une mesure de saisie assortie du dépôt d'une caution. La procédure sera présentée à la justice, appelée à statuer dans un premier temps sur ces mesures conservatoires, puis dans un second temps sur le dossier dans son ensemble.

Cette opération constitue un signal fort à l'encontre des flottes de pêche en action illicite. Elle témoigne de l'investissement permanent de l'ensemble des services de l'Etat (Direction de la mer sud océan Indien, Forces armées et administration des Terres australes et antarctiques françaises) dans la protection des ressources de légine dans les eaux des TAAF.

Contact : CROSS Réunion, 02 62 43 43 43

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr